

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la trois cent vingt-neuvième (329^e) réunion (ordinaire) du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a eu lieu le 25 novembre 1991, à la salle Henri-Audet (local 2002) du pavillon Pierre-Boucher, 3351, boulevard Des Forges, à Trois-Rivières.

RESOLUTION 329-CA-2630
relative à l'attribution de la Médaille de
l'Université du Québec à Trois-Rivières à
M. Charles Daudelin

CONSIDERANT la Politique unifiée d'attribution
de distinctions honorifiques à l'Université du
Québec à Trois-Rivières (résolution 204-CA-2397);

CONSIDERANT le mandat dévolu au Comité
permanent des distinctions universitaires hono-
rifiques;

CONSIDERANT la recommandation formulée au
Recteur par le Comité permanent de distinctions
universitaires honorifiques en vue de l'attribution
de distinctions universitaires honorifiques de
l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDERANT la proposition du Recteur;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYEE, IL EST
RESOLU de décerner la Médaille de l'Université du
Québec à Trois-Rivières à M. Charles Daudelin
pour son expérience professionnelle, ses créations
artistiques reconnues par de grandes institutions
culturelles nationales et internationales, et sa
participation au développement et à l'enseigne-
ment des arts plastiques.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

(Référence: CA-91-10-09.01)

Original signé par :

André Brousseau
Vice-recteur et Secrétaire général